

A69 : la justice donne son feu vert !

Albi, le 30 décembre 2025

"La cour administrative d'appel de Toulouse a tranché : elle reconnaît l'intérêt public majeur de l'A69 et autorise la poursuite du chantier.

Cette décision confirme ainsi la solidité juridique de l'A69, un projet soutenu démocratiquement par tout un bassin de vie et défendu par une très large majorité de la population et des élus locaux.

C'est l'avenir du Tarn qui gagne à travers cette décision de justice ! Une immense satisfaction pour tous ceux qui se mobilisent pour le désenclavement du territoire.

Cette décision marque une étape déterminante pour l'A69, conçue comme un véritable projet de territoire, destiné à relier durablement le sud du Tarn à la métropole toulousaine et à répondre aux attentes des Tarnais en matière de mobilités, de cadre de vie, de développement économique et de santé.

Moins de poids lourds sur les routes secondaires, des déplacements plus confortables et sécurisés, un accès plus rapide aux services d'urgence et de santé : l'A69, c'est bien plus qu'une autoroute, c'est une ligne de vie qui va relier des Hommes et des territoires.

Avec 82 % des terrassements et 95 % des ouvrages d'art déjà réalisés, le chantier va pouvoir entrer sereinement dans sa dernière ligne droite, avec une mise en service prévue pour octobre 2026.

L'A69 doit être achevée et mise en service en 2026. C'est une question de crédibilité publique, de respect des territoires et de confiance démocratique.

A69, on finit !"

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr